

Transformations
officiellement

immobilières

inexistantes

Par Stg Fred

Bonjour.

Il n'existe aucun plan de la maison dont j'ai hérité de mes parents, ni aux archives départementales ni à la mairie (en permanence totalement démissionnaire). La description de mes biens sur le site des impôts ne correspond pas à la réalité.

J'ai par exemple une déclaration préalable de travaux faites par mes parents, acceptée par la mairie, pour l'ajout d'une pièce qui a bien été ajoutée mais pas répertoriée officiellement.

Des travaux effectués par les anciens propriétaires avant l'achat par mes parents (en 1991) ne figurent nulle part non plus, sans que je sache si de nouveau ils auraient été déclarés mais pas retranscrits par la mairie. Ainsi, une pièce du bâtiment déclaré comme garage a été transformée en studio.

Sur place tout le monde me conseille de ne rien faire !

1. Quelle serait la meilleure chose à faire ? Si je redresse la situation vais-je subir des pénalités alors que je ne suis en rien responsable de la situation ?

2. Faut-il régulariser avant de transmettre le bien à mes enfants ?

3. Alors que ce studio se trouve dans l'enceinte de mon unique propriété, sera-t-il taxé comme une résidence secondaire à la même adresse une fois déclaré ?

Je suis un peu perdu? Merci d'avance pour vos éclaircissements.

Par yapasdequois

Bonjour,

Si vous estimatez qu'une information concernant votre bien est manquante ou erronée, vous devez faire une demande via la messagerie sécurisée de votre espace particulier en choisissant le thème « j'ai une question sur le service Biens immobiliers », puis « J'ai une question sur le descriptif de mon bien immobilier ». Le service foncier traitera alors votre demande de renseignements, et le cas échéant vous permettra l'accès à la déclaration foncière pour rectifier les informations liées à votre local.

Les informations inexactes ne donneront pas lieu à des pénalités, mais votre taxe foncière pourrait être réévaluée. En cas de vente du bien, vous avez intérêt à ce que le descriptif fiscal soit concordant avec la réalité.

Par Nihilscio

Bonjour,

Tout à fait. Il n'y a rien à ajouter.

Par yapasdequois

Merci de cette confirmation.

Par Stg Fred

Je vous remercie.